

Pour être valable, cette procuration doit être en possession de Financière de Tubize  
au plus tard le 23 avril 2022  
Elle doit lui être communiquée par voie électronique à l'adresse e-mail [eric.nys@financiere-tubize.be](mailto:eric.nys@financiere-tubize.be)

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2022**

**PROCURATION**

La/le soussigné(e)

Nom: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

ou

Dénomination de la société:.....

Forme juridique:.....

Numéro d'entreprise: .....

Adresse siège social: .....

ici représentée par:

Nom: .....

Prénom: .....

Fonction : .....

propriétaire ou usufruitier de ..... [nombre] actions de Financière de Tubize à la Date d'Enregistrement, soit le 15 avril 2022,

désigne pour mandataire

1° Nom: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

ou à défaut,

2° Madame Sandrine Hirsch élisant domicile au cabinet Simont Braun, à 1050 Bruxelles, avenue Louise 250.

[Veuillez noter que le mandataire mentionné au point n° 2 ci-dessus est un mandataire indépendant, proposé pour votre facilité. Au cas où vous préféreriez être représenté par le mandataire de votre choix, veuillez biffer le point n° 2 et indiquer le nom et l'adresse de votre mandataire désigné au point n° 1.

Il est recommandé de ne pas désigner la Financière de Tubize, un membre du Conseil d'Administration ou le Directeur, ou encore une quelconque personne qui y serait liée, afin d'éviter un conflit d'intérêts potentiel.

Si vous nommez un mandataire au point n° 1, il/elle pourrait avoir un conflit d'intérêts potentiel tel que défini à l'article 7:143, §4 du Code des Sociétés et des associations. Si un tel cas de conflit d'intérêts devait se présenter, le mandataire ne pourra voter qu'en exécution des instructions de vote spécifiques indiquées dans la procuration.

En l'absence d'une personne spécifiquement désignée au point n° 1, la personne désignée au point n°2 sera automatiquement considérée comme mandataire. Ce mandataire votera en votre nom et selon vos instructions. Si la procuration ne contient pas d'instructions de vote spécifiques à l'attention de la personne mentionnée au point n° 2, ce mandataire sera présumé avoir reçu des instructions de voter en faveur des résolutions proposées.]

aux fins de le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire de Financière de Tubize qui se tiendra le vendredi 29 avril 2022 à 11h au siège de la société situé à 1070 Bruxelles (Anderlecht), Allée de la Recherche 60, et d'y voter en son nom sur tous les points figurant à l'ordre du jour mentionné ci-après, conformément aux instructions de vote et avec les pouvoirs mentionnés ci-après.

### Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

1. Modification des statuts : renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à l'acquisition et l'aliénation d'actions propres pour éviter un dommage grave et imminent  
Proposition de décision: remplacer l'article 10, alinéas 7 et 8 par le texte suivant:  
 « L'autorisation de l'assemblée générale n'est, de plus, pas requise lorsque l'acquisition d'actions propres est nécessaire pour éviter à la société un dommage grave et imminent. Cette habilitation statutaire n'est valable que pour une période de trois ans à dater de la publication de l'assemblée générale ayant, pour la dernière fois modifié les statuts en ce sens, et peut être prorogée pour des termes identiques conformément aux dispositions du Code des sociétés.  
 L'assemblée générale du 29 avril 2022 a octroyé au conseil d'administration l'autorisation d'acquérir et d'aliéner des actions de la société afin d'éviter un dommage grave et imminent, pour une durée de trois ans à dater de la publication de la modification des présents statuts décidée par l'assemblée précitée.»
  
2. Pouvoirs à conférer pour l'exécution des résolutions qui précèdent  
Proposition de décision: pouvoirs à conférer, avec faculté de subdéléguer, au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et à Madame Stéphanie Ernaelsteen et Madame Anne-Catherine Guiot, de l'étude du notaire Van Halteren, agissant séparément, pour l'établissement du texte coordonné des statuts.

### Instructions de vote (assemblée générale extraordinaire)

Proposition de décision	Pour	Contre	Abstention
Modification des statuts : renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à l'acquisition et l'aliénation d'actions propres pour éviter un dommage grave et imminent <u>Proposition de décision:</u> remplacer l'article 10, alinéas 7 et 8 par le texte suivant: « L'autorisation de l'assemblée générale n'est, de plus, pas requise lorsque l'acquisition d'actions propres est nécessaire pour éviter à la société un dommage grave et imminent. Cette habilitation statutaire n'est valable que pour une période de trois ans à dater de la publication de l'assemblée générale ayant, pour la dernière fois modifié les statuts en ce sens, et peut être prorogée pour des termes identiques conformément aux dispositions du Code des sociétés. L'assemblée générale du 29 avril 2022 a octroyé au conseil d'administration l'autorisation d'acquérir et d'aliéner des actions de la société afin d'éviter un dommage grave et imminent, pour une durée de trois ans à dater de la publication de la modification des présents statuts décidée par l'assemblée précitée.»	○	○	○

Proposition de décision	Pour	Contre	Absten- tion
Pouvoirs à conférer pour l'exécution des résolutions qui précèdent <i>Proposition de décision: pouvoirs à conférer, avec faculté de subdéléguer, au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et à Madame Stéphanie Ernaelsteen et Madame Anne-Catherine Guiot, de l'étude du notaire Van Halteren, agissant séparément, pour l'établissement du texte coordonné des statuts.</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

[Pour chaque proposition de décision, indiquer une instruction de vote en cochant une case].

A défaut d'instruction de vote concernant l'une des propositions de décision, le mandataire votera en faveur des résolutions proposées.

Toutefois, si le mandataire désigné sous le 1° est une des personnes visées par l'article 7:143, §4 du Code des sociétés et des associations, le mandataire n'est autorisé à exercer le droit de vote qu'à la condition qu'il dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque proposition de décision inscrite à l'ordre du jour.

Si des propositions de décisions nouvelles sont ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, les mandataires sont autorisés, conformément à l'article 7:130, §4, alinéa 2 du Code des sociétés et des associations, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de celui-ci. Si des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations:

- Le mandataire est autorisé à voter
- Le mandataire doit s'abstenir

Faire un choix en cochant une des cases

### Pouvoirs

Chacun des mandataires peut passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence, substituer et généralement faire le nécessaire pour l'accomplissement du présent mandat, promettant d'avance ratification.

Financière de Tubize SA devra être en possession de la présente procuration, dûment **complétée et signée au plus tard le jeudi 23 avril 2022**. Elle doit lui être communiquée par voie électronique à l'adresse e-mail [eric.nys@financiere-tubize.be](mailto:eric.nys@financiere-tubize.be).

Fait à ..... [lieu] le ..... [date]

[Signature]